

# AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SIREUIL

Par délibération du 12 mai 2016, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition au public des procédures de modification simplifiée des documents d'urbanisme.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2018, le Président de GrandAngoulême a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sireuil.

**La modification simplifiée n°1 du PLU de Sireuil est prescrite en vue de modifier le règlement écrit des zones A et N pour autoriser et encadrer la réalisation d'annexes aux bâtiments d'habitation existantes.**

**La mise à disposition au public se déroulera du 2 mai 2018 au 4 juin 2018 inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs.**

Pendant la durée de la mise à disposition au public, **le dossier de modification simplifiée n°1 sera consultable** au **service Planification de GrandAngoulême** au 139 rue de Paris à Angoulême, sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) et en **mairie de Sireuil**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême et en mairie de Sireuil ;
- Par écrit : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême – Modification simplifiée n°1 du PLU de Sireuil – 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- Par courriel : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême et en mairie de Sireuil huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de GrandAngoulême.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté en Conseil Communautaire de GrandAngoulême, qui pourra approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Sireuil.